



Université de Bretagne Occidentale
Formation Continue
Education Permanente



Institut de Formation en
Psychologie Clinique
et Psychopathologie



Prévention du suicide et des conduites suicidaires

Objectifs

- Comprendre les enjeux psychopathologiques des conduites suicidaires
- Repérer les facteurs de risque, d'urgence et de danger ainsi que les facteurs de protection d'une situation suicidaire
- Alerter et mobiliser le réseau et/ou les personnes ressources

Contenu

- Travail sur les représentations et les croyances à propos du suicide
- Prévention primaire : repérer et traiter les facteurs de risque
- Prévention secondaire : enrayer la crise suicidaire
- Prévention tertiaire : éviter la récurrence
- Postvention : aider l'entourage après un suicide

Public concerné

Professionnels de santé et de services médico-sociaux amenés à rencontrer des sujets présentant des risques de passage à l'acte suicidaire

Modalités pédagogiques

Eléments théoriques
Analyse interactive de cas cliniques
Mises en situation

Le centre de formation Synchronie se trouve à Cannes et Clairan (30) dans le cadre d'un vieux mas cévenol au milieu des vignes, des arbusiers et de la garrigue, lieu d'apaisement, de travail, et de réflexion

Professeur Michel WALTER

Responsable médical du pôle de psychiatrie du CHU de Brest
Responsable d'une unité d'accueil pour adolescents suicidaires et suicidants.
Secrétaire Général du GEPS
Responsable pédagogique

Martine IRACANE

Psychologue clinicienne en Centre Hospitalier Psychiatrique
Psychothérapeute
Maître de conférence à l'Université de Metz
Formée à la prévention du suicide par le Pr J.L. TERRA
Membre des CUMP du 13
Formatrice EMDR Europe

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom Prénom

Adresse:

Code postal, Ville Email

Profession et mode d'exercice : Tél :

Je m'inscris à la session du 29 et 30 juin 2012 « Prévention du suicide » au centre de formation Synchronie
Tarif : 340 € TTC – (formation continue / prise en charge : 450€) *Repas en sus – Hébergement sur place possible*

Bulletin d'inscription à renvoyer avec un chèque d'acompte de 100 € à l'ordre de: " Association Synchronie " : celui-ci ne sera encaissé que lors de la formation; paiement du solde 30 jours avant le début de la formation. En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera possible pour les demandes d'annulation faites moins d'un mois avant le début de la formation. Avant cette date, le remboursement s'élèvera à 50% du montant de l'acompte.

Bulletin à retourner à l'Association Synchronie- 12 avenue Hector Berlioz - 13880 Velaux